

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE CLERMONT-LE-FORT

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

Présents (10) : BACQUET Valérie, BAGGIO Marine, GIACHETTO Elisabeth, GIACHETTO Jean-Jacques, LAGACHERIE G rald, LAUER Mathieu, MUSE David, PAILLETTE Claudie, SABATIER Christine, SOLAN Richard.

Absents (5) : AVRANCHE Marion, BOUDON G rard, GILLET Jean-Luc, GAZAIX Nicole, GOZAL Katy

Nombre de Conseillers absents ayant donn  pouvoir (4) : AVRANCHE Marion a donn  pouvoir   LAUER Mathieu, GILLET Jean-Luc a donn  pouvoir   BACQUET Val rie, GAZAIX Nicole a donn  pouvoir   PAILLETTE Claudie, GOZAL Katy a donn  pouvoir   SABATIER Christine.

Secr taire de s ance : Christine SABATIER

Ouverture de la s ance   21H16.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2026

La r daction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux et est adopt .

1. Suppression et cr ation d'un emploi non permanent

Le Conseil municipal de Clermont-le-Fort a d lib r  sur la suppression et la cr ation d'un emploi non permanent afin d'adapter les effectifs aux besoins administratifs de la commune. Les d cisions adopt es sont la suppression d'un poste d'adjoint administratif   temps non complet (7 heures hebdomadaires), jug  inadapt  aux missions actuelles et la **cr ation d'un poste de r dacteur   temps non complet** (7 heures hebdomadaires), destin    renforcer les services administratifs et am liorer la qualit  du service public. Ce poste pourra  tre pourvu par un fonctionnaire de cat gorie B (grade de r dacteur) ou,   d faut, par un agent contractuel, conform ment au Code g n ral de la fonction publique.

Cette d lib ration s'appuie sur les articles L. 313-1, L. 332-23.1 du Code g n ral de la fonction publique et R. 2313-3 du Code g n ral des collectivit s territoriales, rappelant la comp tence du Conseil municipal en mati re de cr ation et suppression d'emplois.

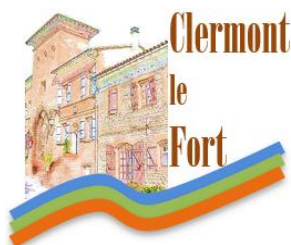
La r mun ration de l'agent sera calcul e selon la grille indiciaire du grade de r dacteur. Les cr dits n cessaires sont inscrits au budget communal. Le Maire est autoris    engager les actes n cessaires   l'ex cution de cette d lib ration.

Cette d cision fait suite   un accroissement temporaire d'activit  et   la modification du temps de travail d'un agent (passant de 21 h   14 h hebdomadaires), apr s avis favorable du Comit  Technique intercommunal du CDG31.

2. D bat sur le Rapport th matique r gional chambre r gionale des comptes

Madame le Maire expose la synth se du rapport th matique r gional de la Chambre r gionale des comptes sur l'acc s au logement social dans la Grande agglom ration toulousaine (2019-2024) :

Le rapport met en lumi re un d s quilibre croissant entre une demande de logements sociaux en forte hausse (+31 % depuis 2019, avec 55 000 demandeurs en 2024, dont 26 % aux revenus



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

inférieurs à 1 000 €/mois) et une offre insuffisante, malgré une production annuelle de 3 300 logements (objectif atteint).

Les délais d'attente (16 mois en moyenne) et les inadéquations (pénurie de T2, surreprésentation de T3) s'aggravent, tandis que les publics prioritaires (26 % des attributions contre un objectif de 37,5 %) et les ménages très modestes (seulement 24 % de PLAI (*prêt locatif aidé d'intégration*) produits) restent sous-représentés.

Les biais en faveur des actifs (9 % d'attributaires sans emploi pour 17 % de demandeurs) et la concentration des publics fragiles dans les QPV (*Quartier Prioritaire de la politique de la Ville*) (mixité sociale non atteinte) persistent. Les freins structurels incluent la faible opposabilité des PLH, la maîtrise foncière limitée (54 % de VEFA (*vente en l'état futur d'achèvement* - achat à des promoteurs privés), hausse des coûts fonciers), le rôle central des communes dans les permis et contingents, et les tensions financières des bailleurs (résultat net passé de +63,8 M€ en 2019 à -5,6 M€ en 2024, avec une hausse des charges financières de 184 %).

Les recommandations visent à renforcer la contractualisation, la maîtrise foncière, l'harmonisation des outils (cotation des demandes), et à prioriser les PLAI malgré les contraintes. Les réponses des acteurs (Sicoval, SA des Chalets, Muretain Agglo) soulignent des nuances territoriales (ex : parc étudiant, absence de QPV) ou contestent certains constats (impact de la RLS (*Réduction de Loyer de Solidarité*), interprétation des données), tout en appelant à une action coordonnée et à un soutien accru de l'État.

Où l'exposé du maire, les membres du **Conseil Municipal prennent acte de la tenue du débat** sur le RAPPORT THÉMATIQUE RÉGIONAL CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES sur l'accès au logement social dans la grande agglomération toulousaine - Exercices 2019 à 2024.

12. Questions diverses

Madame la Maire informe l'assemblée que, suite à la venue d'une nouvelle agente, **les horaires d'ouverture de la mairie seront modifiés** à compter du 1^{er} septembre 2026. La mairie sera fermée les mercredis, et ouverte en remplacement, **les jeudis de 16 h à 19h**. les horaires du lundi et vendredi sont inchangés. Une communication sera faite sur Panneau Pocket fin aout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heure 28.

Le Maire, Elisabeth Giachetto	Le Secrétaire de Séance : Christine Sabatier